

Travaux sur réseaux ou ouvrages électriques rue des Chalets



Début des travaux

14/08/2020

Fin des travaux

10/11/2020

- Circulation alternée par feux de circulation
- Stationnement des véhicules interdit
- La vitesse maximale est fixée à 30km/h
- Le cheminement des piétons sera dévié, sécurisé et matérialisé